

Keeping TRADE on Track



Fruit & Vegetable Dispute Resolution Corporation
Education | Mediation | Arbitration | Networking

www.fvdrc.com

The Fruit & Vegetable Dispute Resolution Corporation (DRC) is a member-based body whose core work is business-to-business commercial dispute resolution. DRC is a referee between parties when a purchase and sale do not go according to plan. All DRC members adhere to a common set of trading standards and member responsibilities that promote fair and ethical trading for produce entering the North American marketplace.

Regulatory Compliance

If you are exporting fruit or vegetables to Canada, or are exploring market opportunities in Canada, it is important to know that it is a regulatory requirement that Canadian buyers must be a DRC member – it is the law.



Canadians who buy, sell or negotiate the sale or purchase of fresh fruits and vegetables inter-provincially, and internationally are required to be a member of the Fruit and Vegetable Dispute Resolution Corporation, unless expressly excepted from the regulations – it is the law.

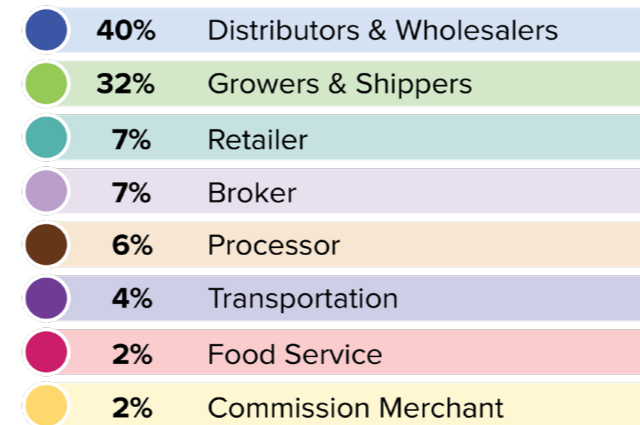
We assist exporters in understanding and navigating various import requirements. A comprehensive Frequently Asked Questions guideline has been developed specifically for companies located outside of Canada and is available at www.fvdrc.com.

Regardless of where you are buying or selling produce, your best protection as a buyer or seller is a DRC membership.

COMMERCIAL **B2B** FOR PRODUCE
Dispute Resolution

DRC Members

DRC's membership is representative of the entire fruit and vegetable supply chain.



A Global Presence

Although members are primarily North American-based, global membership continues to expand. With members located in 17 countries, DRC enjoys a growing global presence.

Member Benefits

DRC's dispute resolution services cater to the specialized needs of the produce industry to deliver outstanding value and benefits:

- ✓ timely and cost-effective business-to-business dispute resolution expertise through consultation, mediation and arbitration
- ✓ fast, fair and enforceable solutions to disputes

Member Services

In addition to the DRC's Operating Rules and Trading Standards, DRC offers a comprehensive, tailored suite of tools to build the knowledge and capacity of members to avoid or resolve disputes, including:

Education	Seminars, webinars, and unlimited access to the DRC Help Desk, in addition to checklists and printable educational materials to disperse in your office.
Mediation	Most disputes are resolved informally through informal consultation or mediation. For those that would prefer a more structured process, we also offer formal mediation.
Arbitration	Binding arbitration is available for disputes not resolved through the DRC's mediation process.
Networking	DRC members have access to the entire DRC directory online. Members are recognized as preferred buyers and vendors.

Solutions

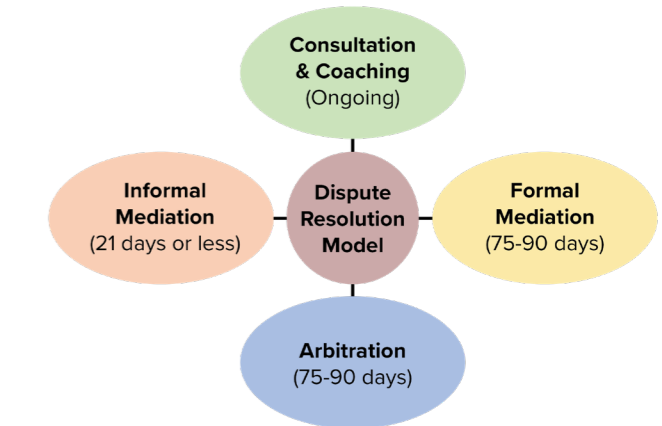


When differences of opinion do occur, professionally trained and experienced DRC staff are available to assist with a range of matters, including:

- ✓ Quality and condition problems
- ✓ Contract of sale and issues related to breach of contract by either party
- ✓ Transportation
- ✓ Slow pay, partial pay and no pay disputes

The Complaint Process

DRC's successful dispute resolution model includes numerous components developed and implemented to ensure a timely, efficient and satisfactory resolution.



Jurisdiction

Anyone who grows, buys, sells, brokers or provides transportation services for produce should be a DRC member to reduce risk and improve profitability.

DRC has jurisdiction over disputes between members provided the dispute arose after both parties were members. As a DRC member you will have full access to mandatory dispute resolution services.

To learn more about member benefits and our services, contact the DRC Help Desk.

Help Desk

☎ (+1) 613-234-0982

📄 (+1) 623-234-8036

✉ info@fvdrc.com

📍 Building 75, Central Experimental Farm
960 Carling Avenue, Ottawa, ON K1A 0C6
Canada

DRC is pleased to offer services in English, French and Spanish.

LE REMPART DE NOTRE INDUSTRIE



Corporation de règlement des différends dans les fruits et légumes

Éducation | Médiation | Arbitrage | Réseautage

www.fvdrc.com

La DRC est un organisme privé formé par ses membres dont l'activité principale consiste à les aider à régler les différends qui surviennent dans leurs transactions commerciales privées. La DRC est un arbitre entre les parties lorsque l'achat et la vente ne se déroulent pas comme prévu.

Les membres souscrivent à un ensemble commun de normes commerciales et acceptent que la responsabilité incombe à chaque membre de promouvoir un commerce juste et équitable des fruits et légumes qui entrent sur le marché nord-américain ou qui y sont déjà.

La conformité réglementaire

Adhérer à la DRC, c'est bien plus que de bonnes affaires. L'adhésion est obligatoire pour quiconque est assujéti au Règlement sur la salubrité des aliments au Canada - c'est la loi.



Les Canadiens qui achètent, vendent ou négocient l'achat ou la vente de fruits et légumes, y compris entre provinces ou à l'international, doivent dorénavant être membre en règle de la Corporation de règlement des différends dans les fruits et légumes, à moins d'en être expressément exclus par le règlement.

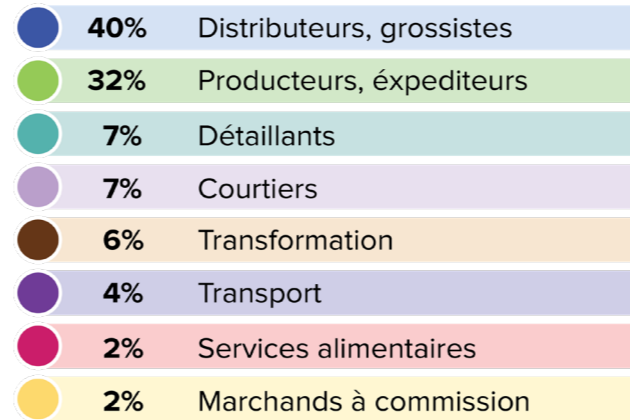
Nous aidons les exportateurs et acheteurs étrangers à mieux comprendre les diverses exigences canadiennes relatives à l'importation et à mieux s'y retrouver. Une trousse de questions-réponses très complète a été expressément élaborée à l'intention des entreprises de l'extérieur du Canada. Il s'agit d'un outil très utile que les Canadiens peuvent également partager avec des acheteurs étrangers potentiels. Il est disponible au www.fvdrc.com.

Peu importe où vous achetez ou vendez vos produits, votre meilleure protection comme vendeur ou acheteur demeure l'adhésion à la DRC.

RÈGLEMENT des différends **B2B** en FRUITS et LÉGUMES

Nos membres

Les membres de la DRC proviennent de tous les maillons de la chaîne d'approvisionnement.



Une présence mondiale

Même si la composition de la liste de membre est à prédominance nord-américaine, le nombre de membres provenant d'autres pays continue de croître. Avec des membres situés dans 17 pays, la DRC jouit d'une présence mondiale croissante.

Les avantages que tirent les membres de leur adhésion

Les services de règlement des différends de la DRC répondent aux besoins particuliers du secteur des fruits et légumes en procurant aux membres de nombreux avantages d'une très grande valeur :

- ✓ le règlement en temps opportun et à coût abordable des différends entre entreprises au moyen de la consultation, de la médiation et de l'arbitrage, le cas échéant
- ✓ des solutions rapides, équitables et exécutoires en cas de différend

Les services aux membres

En plus de ses règles d'exploitation et de ses normes commerciales, la DRC propose une trousse d'outils complète conçue afin d'élargir leurs connaissances et accroître leur habileté à éviter et à régler leurs différends. Cela comprend notamment les quatre éléments suivants :

Éducation	Des séminaires, webinaires et l'accès illimité au bureau d'assistance de la DRC, en plus de nombreuses listes de vérification et de matériel pédagogique imprimable à partager dans vos bureaux.
Médiation	La plupart des différends se règlent informellement par la consultation ou la médiation informelle. Pour ceux qui préfèrent un processus plus structuré, la DRC offre aussi la médiation formelle.
Arbitrage	L'arbitrage exécutoire est disponible pour régler les différends qui ne peuvent être résolus par le processus de médiation de la DRC.
Réseautage	Les membres ont accès au répertoire en ligne complet de la DRC. Les membres sont reconnus à titre d'acheteurs et de vendeurs privilégiés.

Les solutions

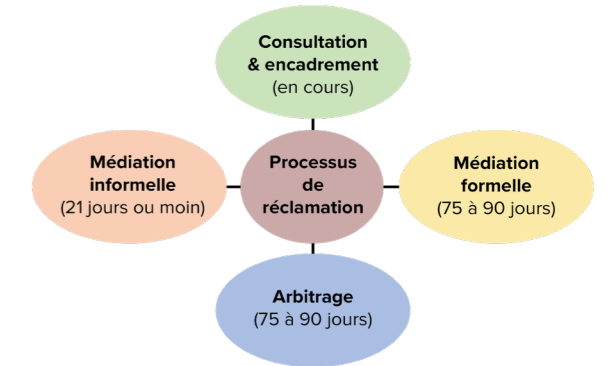


Lorsque survient une différence d'opinion, le personnel professionnellement formé et expérimenté de la DRC est là pour vous aider avec toute une gamme d'enjeux dont :

- ✓ les problèmes de qualité et d'état
- ✓ le contrat de vente et enjeux relatifs au bris de contrat par l'une ou l'autre des parties
- ✓ le transport
- ✓ les différends portant sur le paiement tardif, le paiement partiel et le non-paiement

La processus de réclamation

Le modèle de règlement des différends de la DRC comprend plusieurs éléments conçus et mis en œuvre en vue d'en assurer le règlement à temps, avec efficacité et de manière satisfaisante.



La compétence de la DRC

La DRC est compétente pour régler tout différend entre ses membres en autant que le différend survienne après que chaque partie y ait adhéré. À titre de membre de la DRC, vous avez accès aux services obligatoires de règlement des différends.

Quiconque produit, achète, vend, fait le courtage ou fournit des services de transport de fruits et légumes devrait adhérer à la DRC afin de réduire ses risques et d'augmenter sa rentabilité.

Pour en savoir plus au sujet des avantages et des services aux membres, communiquez avec le bureau d'assistance de la DRC.

Bureau d'assistance

☎ (+1) 613-234-0982

📠 (+1) 623-234-8036

✉ info@fvdrc.com

📍 Édifice 75, Ferme expérimentale centrale
960, avenue Carling
Ottawa (ONTARIO) K1A 0C6 Canada

L'équipe de la DRC est fière d'offrir des services en français, en anglais et en espagnol.